

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.321

2 novembre 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ETATS-UNIS</u>
2. Organisme responsable: Commission de surveillance des produits de consommation (317)
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Coussins et oreillers pour jeunes enfants (Chapitre 94.04 du SH)
5. Intitulé: Coussins et oreillers pour jeunes enfants, rembourrés de boules de matière plastique cellulaire ou d'autres matières granulaires; demande de renseignements et de commentaires (5 pages)
6. Teneur: La Commission a des raisons de penser que certains coussins pour jeunes enfants peuvent faire courir à ces derniers des risques déraisonnables de se blesser ou de se tuer. Or, la réglementation actuelle de la Commission ne couvre pas spécifiquement les risques de blessure et de décès liés à ce produit. Une procédure d'élaboration d'une réglementation pourrait déboucher notamment sur la promulgation d'une règle interdisant ces coussins pour jeunes enfants. La Commission invite toute personne intéressée à lui soumettre toutes normes existantes ou une déclaration d'intention, en vue de la modification ou de l'élaboration d'une norme volontaire visant à prévenir les risques décrits dans l'avis.
7. Objectif et justification: Sécurité des jeunes enfants
8. Documents pertinents: 55 FR 42202, 18 octobre 1990; 16 CFR Partie 1500. Publication dans le <u>Federal Register</u> après adoption.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer
10. Date limite pour la présentation des observations: 19 novembre 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: